

Nous semblons hésiter entre deux priorités, ce qui est souvent le cas. Il nous faut pratiquer ce genre d'expériences médicales pour trouver un remède au cancer, et qui peut nier qu'il puisse être nécessaire d'infliger à des animaux des souffrances, la mort et des malaises si cela peut nous faire découvrir un remède à cette terrible maladie? Nous reconnaissons que, dans certains cas, l'animal servant à des expériences peut endurer des douleurs ou des malaises et que cela peut être nécessaire. Toutefois, de telles expériences ne devraient être, et, selon moi, ne sont entreprises que lorsque, de l'avis d'un spécialiste, l'importance de la recherche scientifique justifie cette façon de procéder. Dans ce cas-ci, encore une fois, ce sont les responsables qui doivent prendre la décision.

• (5.10 p.m.)

Quelle est la responsabilité du gouvernement? Devrions-nous, de fait, nous introduire dans le laboratoire et épier les chercheurs? Je ne le crois pas. Mais j'estime qu'il nous incombe d'établir des directives de quelque sorte afin que le médecin ou le technicien de laboratoire sache ce qu'on attend de lui.

Sauf erreur, le guide publié par l'organisme dont j'ai parlé tout à l'heure fait des recommandations si minutieuses que même le bruit dans les cellules où se trouvent les animaux doit être contrôlé. On peut produire des bruits de fond pour couvrir ou modifier le niveau de bruit existant, suivant des besoins. Si cela n'avait pas été suggéré aux chercheurs, je me demande, de fait, s'ils y auraient pensé.

A mon avis, les soins à donner aux animaux dépassent le cadre immédiat de leur environnement. Il faut aussi tenir compte de l'état des locaux. Par exemple, il faut réfléchir à l'emplacement d'un bâtiment pour éviter le transport inutile d'animaux sur de longues distances et leur exposition aux rigueurs du climat immédiatement avant qu'ils ne servent aux expériences. Le sol des locaux doit être spécialement conçu pour être dur, durable et imperméable à l'eau. Toutes ces exigences semblent confiner au ridicule pour quelqu'un qui ne se soucie que peu ou pas du bien-être des animaux; et pourtant, si l'on ne fixe des normes élevées, on s'aperçoit à coup sûr que les chercheurs médicaux estiment avoir moralement le droit de faire moins que ce qu'on attend d'eux.

Un autre aspect de l'élevage que je voudrais signaler, c'est le traitement des animaux pour les habituer à être manipulés convenablement et fréquemment et pour les rendre aptes aux expériences. Seules les personnes qui connaissent bien les animaux et qui ont été formées aux méthodes de traitement et de contrainte devraient se livrer à des expériences sur eux afin de limiter le plus possible les blessures aux animaux et à l'expérimentateur ainsi que les atteintes au bien-être de l'animal.

Enfin, la morale et la conscience commandent à toute société digne de ce nom de traiter avec soin et compassion les animaux de recherche et de respecter toute vie animale. C'est à n'en pas douter la première responsabilité des personnes qui font des recherches sur les animaux. On ne peut sous-estimer les bienfaits qui découlent pour l'homme de l'usage des animaux en recherche biomédicale. Il faut espérer qu'à l'avenir une telle recherche

[M. Cullen.]

che profitera également ou même davantage à la vie sous toutes ses formes. C'est cet espoir qui justifie la nécessité de l'expérimentation animale.

Comme je l'ai dit au début, on a recours le plus possible aux êtres les moins sensibles et les plus bas dans l'ordre animal. Toutefois, lorsque l'on emploie des animaux supérieurs, l'expérimentateur doit s'assurer qu'ils sont traités avec soin afin de minimiser leurs souffrances, leurs malaises et éviter tout excès. Ma fille a présenté un article à un concours organisé par la Société protectrice des animaux et on lui a attribué un prix pour l'intérêt qu'elle attache au bien-être des animaux. Je suis fier d'avoir l'occasion d'apporter publiquement ma contribution à ce forum comme elle l'a fait au seul forum qui lui était accessible.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter une requête qui, je pense, me sera accordée. Le député de Vancouver-Est ne peut assister à la séance cet après-midi et il espérait que le député de Vancouver-Kingsway pourrait participer à ce débat que l'on vient de rouvrir. Toutefois, l'honorable représentante est déjà intervenue à ce sujet le 26 octobre et il faudrait maintenant que la Chambre consente à l'unanimité à ce qu'elle reprenne la parole. Je demande que ce consentement lui soit accordé; il me semble que nous en avons déjà convenu.

M. Corbin: Monsieur l'Orateur, à la condition que le député de Hull, qui a aussi parlé à propos de cette motion, ait l'occasion de dire quelques mots sur le sujet.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à ce que l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway et le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aient le privilège de parler une deuxième fois dans ce débat?

Des voix: D'accord.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, permettez que je remercie la Chambre de sa complaisance; je n'abuserai pas de son temps. J'ai été enchantée d'entendre le premier orateur approuver la motion, et je tiens à faire ressortir à nouveau son objet qui est d'obtenir que le premier ministre (M. Trudeau) nomme un comité auquel seraient régulièrement renvoyées des questions diverses se rapportant aux animaux. Ce comité aurait le pouvoir de convoquer des témoins et de réclamer des documents pour l'étude des questions en cause et de formuler des recommandations dans son rapport.

A mon avis, il est très important que cela soit fait. Je le dis parce que je ne pense pas que le bien-être des animaux ait fait l'objet d'une étude concertée à la Chambre, en partie parce que nous sommes si occupés par le bien-être et les besoins des êtres humains que nous n'en sommes pas encore arrivés aux animaux. A mon avis, l'une des raisons de la création et de la mise en œuvre immédiates de ce comité est qu'il faut alerter à ce sujet l'ensemble de la population canadienne. Certains Canadiens connaissent la question. Certains réclament une telle mesure depuis des années. Mais dans l'ensemble, le public canadien n'est pas au courant de bien des facteurs relatifs au bien-être des animaux.